

ATTENTION! L'octroi des primes est lié au respect de certains critères qui seront détaillés dans les formulaires de demande de prime.

ISOLATION	Affectation	Prime			Plafond	Surprimes	Audit	
		base	modestes	précaires				
1. Isolation de la toiture	Par le demandeur	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	5 € / m ²	6 € / m ²	7 € / m ²	100 m ² / maison unifamiliale 200 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Non
	Par l'entrepreneur	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	100 m ² / maison unifamiliale 200 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Non
2. Isolation des murs	Par l'intérieur	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	20 € / m ²	24 € / m ²	28 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
	du creux ou de la coulisse	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
	Par l'extérieur	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	30 € / m ²	36 € / m ²	42 € / m ²	120 m ² / maison unifamiliale 240 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
3. Isolation du sol	Par la cave	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	10 € / m ²	12 € / m ²	14 € / m ²	80 m ² / maison unifamiliale 160 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
	Sur la dalle	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	27 € / m ²	30 € / m ²	35 € / m ²	80 m ² / maison unifamiliale 160 m ² / autre type bâtiment	3 € / m ² si matériau isolant naturel	Oui
4. Vitrage	Double vitrage	Logement de plus de 15 ans	45 € / m ²	50 € / m ²	60 € / m ²	40 m ² / maison unifamiliale	Non	Non

Surprime pour les matériaux d'isolation naturels : matériaux constitués de 80% minimum de fibres végétales, animales ou de cellulose, dont la masse volumique ne peut excéder 150 Kg par m³
La prime vitrage est gérée par le Département du logement (cf Prime à la réhabilitation).

	Isolé	En couple, marié ou non
Revenus précaires	≤ 12.000 €	≤ 16.400 €
Revenus modestes	entre 12.000,01 € et 24.100 €	entre 16.400,01 € et 30.100 €
Revenus base	> 24.100 €	> 31.100 €

Prime différenciée en fonction des revenus uniquement pour les personnes physiques pleines propriétaires ou locataires d'un logement.

Revenus = les revenus imposables globalement du demandeur et de son conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle il vit maritalement à la date de la demande, ces revenus étant ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. En cas de séparation du demandeur entre l'année de référence des revenus et l'introduction de la demande, les revenus pris en considération font abstraction de l'application éventuelle du quotient conjugal. Ces revenus sont diminués de 2.200 euros par enfant à charge.

ATTENTION! L'octroi des primes est lié au respect de certains critères qui seront détaillés dans les formulaires de demande de prime.

Nouveaux logements	Prime	Plafond	Surprime
1. Maison unifamiliale Si demande de permis avant le 01/02/2009 Si demande de permis entre le 01/02/2009 et le 01/05/2010 Si demande de permis après le 01/05/2010	1.500 € pour K45 + 100 € par point K en moins 1.500 € pour K35 + 100 € par point K en moins 1.500 € pour K35 et E80 + 75 € par point Ew en moins	2.500 € par maison unifamiliale 2.500 € par maison unifamiliale 5.000 € par maison unifamiliale	1.500 € si maison passive
2. Appartement Si demande de permis après le 01/05/2010	500 € pour K35 et E70 + 25 € par point Ew en moins	1.000 € par appartement	500 € si appartement passif
3. Maison passive Si demande de permis avant le 01/05/2010 Si demande de permis après le 01/05/2010	6.500€ Intégration dans la prime logements neufs		
4. Appartement passif Si demande de permis après le 01/05/2010	Intégration dans la prime logements neufs		
5. Test d'étanchéité à l'air Concerne uniquement les maisons unifamiliales dont la demande de permis d'urbanisme est postérieure au 31-12-2009	250€		

ATTENTION! L'octroi des primes est lié au respect de certains critères qui seront détaillés dans les formulaires de demande de prime.

Production de chaleur	Affectation	Prime	Plafond	Surprime
Chaudière ou générateur gaz naturel à condensation	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre bâtiment	400 € uniquement pour chaudière à haut rendement (107%) + surplus en fonction de la puissance : > 50 kW : 400 € + 25 € / kW sup. > 150 kW : 2.900 € + 12 € / kW sup. > 500 kW : 7.100 € + 6 € / kW sup.	12.500 € / installation	200 € si audit 50 € si régulation fonctionnelle
Chauffe-bain au gaz naturel (sans veilleuse)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre bâtiment	75 € (débit < ou = 10 l.) ou 125 € (débit > 10 l.) 25 € / kW pour les générateurs à condensation	12.500 € / installation	
Aérothermes, générateurs d'air chaud et appareils rayonnants	Pour tout type de bâtiment	Entre 12,5 € / kW et 25 € / kW selon le type d'appareil	de 6.250 € à 12.500 € selon le type d'appareil	
Pompe à chaleur pour l'eau sanitaire (ECS)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 750 €		
Pompe à chaleur relative au chauffage	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 1.500 €	Une prime chauffage ou combinée chauffage - eau chaude sanitaire par unité d'habitation	
Installation d'une pompe à chaleur combinée (chauffage-ECS)	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	Cahier des charges à respecter 2.250 €	Une prime chauffage ou combinée chauffage - eau chaude sanitaire par unité d'habitation	
Installation d'une micro-cogénération ou cogénération	Pour tout type de bâtiment	20 % du montant de la facture	15.000 €	
Installation d'une chaudière biomasse à alimentation exclusivement automatique	Pour tout type de bâtiment	1.750 € + surplus en fonction de la puissance : > 50 kW : 1.750 € + 35 € / kW sup. > 100 kW : 3.500 € + 18 € / kW sup. > 500 kW : 10.700 € + 8 € / kW sup.	50% du montant de la facture et 15.000 €	
Réseaux de chaleur biomasse ou micro-cogénération	Logements	Etude de faisabilité à faire réaliser au préalable par un auditeur agréé Prime de base= montant de la prime de base chaudière biomasse ou microgénération 60 € par mètre courant de réseau 1.000 € par logement pour l'installation et le raccordement de la sous-station au réseau de chaleur	20.000 €	

ATTENTION! L'octroi des primes est lié au respect de certains critères qui seront détaillés dans les formulaires de demande de prime.

Audits - ventilation - protection solaire	Affectation	Prime	Plafond
Réalisation d'un audit énergétique	Tout bâtiment dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	60% de la facture	360 € par maison unifamiliale 1.000 € pour tout autre bâtiment
Réalisation d'un audit par thermographie	Pour tout bâtiment	50% de la facture	200 € par maison unifamiliale 700 € pour tout autre bâtiment
Installation d'un système de ventilation avec récupération de chaleur	Pour toute maison unifamiliale et tout appartement dont le permis d'urbanisme est antérieur au 1er mai 2010 et pour tout autre logement	75% de la facture	1.500 €
Protection solaire extérieure	Toute maison unifamiliale et tout appartement dont la demande de permis d'urbanisme est antérieure au 1er décembre 1996	15 € / m ² de surface vitrée protégée	30 m ² par maison unifamiliale 20 m ² par appartement
Installation chauffe-eau solaire	Logement existant	1.500 € (2 m ² à 4 m ²) + 100 € par m ² de surface supplémentaire	
Panneaux photovoltaïques		40 certificats verts d'avance	

Préfinancement des primes

* 90% des ménages : revenus imposables globalement allant jusque 46.600€ par an

* Société wallonne du Crédit social (SWCS) préfinance le montant des primes à l'énergie dans le cadre des prêts à taux 0% (éco-prêts) pour économies d'énergie.
(voir www.swcs.be)

* Au choix :

1. Montant mobilisable = prêt + primes
2. Montant à rembourser = prêt - primes